

**MINISTERE DES SPORTS
ET DES LOISIRS**

**BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE**

**DOCUMENT DE POLITIQUE
NATIONALE DE SPORT**

2007

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
PREAMBULE	3
I. INTRODUCTION	4
II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR	5
2.1. CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	5
2.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	5
2.3. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	6
2.4. RESSOURCES HUMAINES	6
2.5. ENVIRONNEMENT DU SPORTIF	6
2.6. PREPARATION DE LA RELEVE	7
2.7. MEDECINE DU SPORT	7
2.8. FINANCEMENT DU SPORT	8
2.9. PARTENARIAT ET COOPERATION	8
III. POLITIQUE NATIONALE DE SPORT : ORIENTATIONS STRATEGIQUES	9
3.1. VISION	9
3.2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SPORT	9
3.3. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE	10
3.4. CADRE DE MISE EN OEUVRE	12
3.5. FINANCEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SPORT	12
3.6. FACTEURS DE REUSSITE	12
3.7. HYPOTHESES DE RISQUES	13
IV. CONCLUSION	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES ET ABREVIATIONS	SIGNIFICATION
ACNOA	Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique
BM	Banque Mondiale
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CIO	Comité International Olympique
CNOSB	Comité National Olympique et des Sports Burkinabè
COMET	Centre Omnisport d'Entraînement des Etalons
CONFESJES	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et Gouvernements ayant le Français en Partage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTD	Conseillers Techniques Départementaux
CTP	Conseillers Techniques Provinciaux
CTR	Conseillers Techniques Régionaux
DFNS	Direction du Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs
EPS	Education Physique et Sportive
FI	Fédérations Internationales
FMI	Fonds Monétaire International
INJEPS	Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports
MESSRS	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MSL	Ministère des Sports et des Loisirs
OGIS	Office de Gestion des Infrastructures Sportives
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PNS	Politique Nationale de Sport
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
UNESCO	United Nations Education, Science and Culture Organization
USSU-BF	Union des Sports Scolaires et Universitaires du Burkina Faso

PREAMBULE

Le sport est une activité socioculturelle qui procure un bien-être physique et mental et contribue à renforcer la maîtrise de soi, l'adaptation à l'environnement et l'intégration sociale. L'activité sportive moderne est utilisée comme un facteur de développement, de mobilisation et de progrès social. La pratique du sport et de l'Education physique est reconnue par l'UNESCO (article premier de la charte internationale de l'éducation physique et du sport adoptée en 1978) et la Charte olympique comme droit fondamental de tout être humain.

Pour le Burkina Faso, dont la jeunesse représente plus de la majorité de la population, l'Etat entend faire du sport un véritable moyen de mobilisation, de cohésion sociale et d'affirmation de l'identité nationale.

De ce qui précède, l'Etat Burkinabè, convaincu des bienfaits du sport, décide de l'élaboration de la présente Politique Nationale de Sport (PNS).

I. INTRODUCTION

La présente Politique Nationale de Sport au Burkina Faso est élaborée à partir d'un diagnostic du secteur. Elle est le fruit d'une vaste concertation nationale qui traduit la vision, les préoccupations et les aspirations des différents acteurs. Elle s'inspire des réflexions et travaux déjà menés sur la question (les Etats généraux du football de 1996 et le Forum National sur le Sport d'Avril 2000).

L'élaboration de la PNS intervient dans un contexte favorable. Au plan international, L'ONU a adopté la résolution 58/5 sur le sport et a commémoré l'année 2005 comme l'Année Internationale du Sport et de l'Education Physique. Au plan national, l'élaboration de la PNS intervient dans un cadre général de renforcement du processus démocratique (la communalisation intégrale et l'émergence des collectivités territoriales), de croissance économique soutenue et de paix sociale.

Avec la PNS, le gouvernement propose un document cadre d'orientation stratégique de son action et celle de l'ensemble de ses partenaires.

II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

La mission essentielle du Ministère chargé des Sports au Burkina Faso est d'assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Politique du Gouvernement en matière de Sport. Dans ce cadre l'exécution des actions a permis d'enregistrer quelques acquis. Toutefois, si certaines disciplines sportives procurent des satisfactions (cyclisme, boxe, athlétisme, judo, boxe, lutte traditionnelle), il faut reconnaître que, dans l'ensemble, le sport au Burkina Faso se caractérise par l'amateurisme et le bénévolat avec des résultats mitigés. En outre, il est confronté à d'énormes difficultés liées aux insuffisances des ressources matérielles, financières et humaines.

2.1. Cadre institutionnel et organisationnel

Constat :

En dépit des efforts d'organisation, il subsiste encore des insuffisances institutionnelles préjudiciables au développement du sport au Burkina Faso.

Atouts :

L'existence des structures ci-dessous constitue des atouts pour le développement du sport :

- ministère des Sports et des Loisirs (MSL), ministères et institutions partenaires;
- mouvement sportif national dynamique (Comité National Olympique et des Sports Burkinabé, Fédérations, Ligues, Districts, Clubs et Associations sportives) ;
- mouvement olympique et sportif international. ;

Contraintes :

Les dysfonctionnements internes et externes constituent des contraintes sérieuses auxquelles s'ajoute l'insuffisance de moyens (humains, financiers et matériels) et l'amateurisme.

2.2. Cadre juridique et réglementaire

Constat :

Les textes réglementaires régissant le sport existent mais ne sont pas respectés par méconnaissance ou par négligence.

Atouts :

Le Burkina Faso est membre de plusieurs structures internationales de sport et a ratifié de nombreuses chartes. Sur le plan national, le Burkina Faso dispose d'un cadre juridique favorable à travers la Constitution et un certain nombre de textes organiques.

Contraintes :

- le non respect des textes en vigueur par ignorance ou par négligence,
- les limites de certains textes actuels.

2.3. Infrastructures et équipements

Constat :

Les efforts importants consentis par l'Etat et ses partenaires, bien que beaucoup reste encore à faire pour couvrir le territoire national.

Atouts :

- l'existence de terrains de sport sur l'ensemble du territoire national;
- la création de l'Office de Gestion des Infrastructures Sportives (OGIS) qui gère les infrastructures publiques de sport.

Contraintes :

- le déséquilibre dans la couverture du territoire national;
- les difficultés à réaliser et à gérer les infrastructures;
- l'insuffisance des infrastructures sportives dans les établissements scolaires et universitaires ;
- le coût élevé du matériel et des équipements sportifs.

2.4. Ressources humaines

Constat :

Plusieurs acteurs interviennent dans la gestion du sport, mais la majorité travaille à titre bénévole et ne dispose pas souvent des qualifications requises.

Atouts :

- la disponibilité de cadres spécialisés au MSL ;
- l'existence de l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS) comme structure de formation des cadres ;
- la disponibilité de cadres fédéraux.

Contraintes :

- l'insuffisance de qualification à tous les niveaux ;
- l'insuffisance de cadres au MSL;
- l'inadaptation des programmes de formation de l'INJEPS.

2.5. Environnement du sportif

Constat :

Des pesanteurs socioculturelles et un environnement socioéconomique globalement défavorables à une pratique du sport de haut niveau.

Atouts :

Le Burkina Faso dispose de textes et de cadres d'expression qui permettent l'organisation régulière de rencontres sportives tant nationales qu'internationales. En outre, l'on peut compter sur l'implication de la société civile à travers l'existence de structures associatives.

Contraintes :

La pratique du sport est confrontée à un certain nombre de difficultés, parmi lesquelles, l'on peut citer :

- l'absence d'un statut du sportif de haut niveau ;
- la mauvaise gouvernance des structures ;
- la faiblesse du suivi médical des sportifs ;
- la mauvaise organisation et le manque d'orientation et de suivi des compétitions locales.

2.6. Préparation de la relève**Constat :**

Le manque de stratégie de détection et de suivi des talents sportifs limite l'émergence de sportifs de haut niveau.

Atouts :

Le Burkina est un pays dont la population jeune est majoritaire. En effet, près de 55% des Burkinabè ont moins de 18 ans. Le pays compte :

- des écoles de sport, toutes disciplines confondues;
- de nombreux encadreur bénévoles.

Contraintes :

- l'absence d'une stratégie nationale de détection et d'encadrement des talents sportifs ;
- le non respect des cahiers des charges au niveau des écoles de sport;
- l'insuffisance d'outils et de cadres de formation et d'évolution (infrastructures, réglementation, équipements, etc.);
- la faible qualification des encadreur;
- l'insuffisance voire l'inexistence de compétitions dans les petites catégories (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors);

2.7. Médecine du sport**Constat :**

La médecine du sport a du mal à se faire une place dans le processus de développement du sport au Burkina Faso.

Atouts :

Outre l'existence de textes légaux et réglementaires, il a été mis en place des structures publiques et privées en faveur de la médecine du sport :

- la direction de la médecine du sport ;
- la commission nationale de lutte contre le dopage ;
- l'association de la médecine du sport.

Contraintes :

- la faiblesse des projets de recherche dans le domaine de la performance sportive (biomécanique, physiologie de l'effort, psychologie du sport,...) ;
- l'insuffisance de personnel spécialisé ;

- le manque d'équipements ;
- l'absence d'un centre médico-sportif.

2.8. Financement du sport

Constat :

L'inadéquation entre le volume du financement du sport et les besoins réels, constitue un facteur limitant le développement du sport.

Atouts :

- la permanence du financement de l'Etat ;
- l'existence du Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs;
- les possibilités de développement du sponsoring national;
- l'autofinancement des associations sportives.

Contraintes :

- la baisse tendancielle du financement de l'Etat ;
- la faiblesse des recettes des spectacles sportifs, du sponsoring, du parrainage et du mécénat.

2.9. Partenariat et Coopérations bilatérale et multilatérale

Constat :

Le partenariat et les coopérations bilatérale et multilatérale ne sont pas encore suffisamment mis à contribution pour le développement du sport national.

Atouts :

- l'existence de nombreuses possibilités d'appui au plan international (Fédérations internationales, CIO, ACNOA, CONFEJES, UNESCO...);
- le dynamisme de la coopération (décentralisée, bilatérale et multilatérale).

Contraintes :

- l'exploitation insuffisante des possibilités sur le plan international ;
- l'exploitation insuffisante par les fédérations sportives des possibilités offertes par les structures sportives continentales et internationales ;
- la non prise en compte du volet sport dans les programmes et projets de développement présentés pour les financements internationaux.

III. POLITIQUE NATIONALE DE SPORT : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1. VISION

La vision qui sous-tend la présente PNS repose sur les valeurs universellement reconnues au sport et que le Burkina Faso entend capitaliser pour le bien-être social des populations. En outre, le Burkina Faso, conçoit le sport comme un moyen d'affirmation au plan national et international.

3.2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SPORT

L'analyse des atouts et des contraintes objectives ainsi que des capacités réelles de mobilisation des ressources permet de définir les objectifs de la Politique Nationale de sport.

3.2.1. Objectif global

L'objectif global de la Politique Nationale de sport est de faire du secteur sport un outil de développement social et économique, un moyen de rayonnement international et un facteur de renforcement de la coopération avec les autres nations.

3.2.2. Objectifs spécifiques

De l'objectif global de développement découlent les objectifs spécifiques suivants :

- Objectif spécifique 1 : Promouvoir la pratique du sport pour tous pour le bien-être social
- Objectif spécifique 2 : Développer le sport de compétition dans une perspective d'émergence d'un sport de haut niveau.
- Objectif spécifique 3 : Améliorer les cadres d'évolution et rendre plus favorables les conditions de pratique du sport.

Pour l'atteinte de ces objectifs, il est impérieux qu'une attention particulière soit portée sur les populations cibles que constituent les jeunes talents, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Les objectifs de développement du sport ainsi définis par le Burkina Faso s'intègrent dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et dans ceux du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Leur atteinte implique un fonctionnement efficient des structures sportives que seul peut impulser et conduire l'Etat à travers :

- la clarification des rôles et missions de chaque acteur ;

- le respect des textes existants ;
- la définition d'une stratégie de développement des infrastructures sportives ;
- la définition d'un plan de formation des cadres ;
- la création de conditions favorables permettant aux sportifs de pratiquer le sport selon leurs capacités dans un environnement sécurisé ;
- la définition d'une stratégie de détection et d'encadrement des jeunes talents;
- le développement de la médecine du sport impliquant les volets formation/recherche ;
- la mise en place de conditions favorables à la recherche de financements additionnels au secteur du sport ;
- l'implication du volet sport dans les projets de développement humain, de lutte contre la pauvreté et pour la paix ;
- le renforcement des relations de partenariats et de coopération bilatérale et multilatérale prenant en compte les projets de développement du sport.

3.3. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

Les stratégies de mise en œuvre s'organisent autour des objectifs spécifiques en vue de leur concrétisation. Elles définissent des objectifs opérationnels par axe d'intervention pour lever les contraintes identifiées tout en s'appuyant sur les atouts acquis. Ces stratégies qui sont les réponses aux différentes contraintes, obéissent aux exigences de cohérence, de complémentarité et de flexibilité.

Il s'agit ici d'orientations stratégiques qui devraient être affinées dans le plan d'action à travers des axes d'actions planifiées.

3.3.1 Objectif spécifique 1 : **PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU SPORT POUR TOUS POUR LE BIEN-ETRE SOCIAL**

➤ **Activités physiques et sportives de masse :**

Forger une culture de la pratique de l'activité physique et sportive dans les communautés de base (quartiers, villages, services, communes) par des mesures incitatives.

➤ **Jeux et sports traditionnels**

Promouvoir les jeux et sports traditionnels qui peuvent contribuer à enrichir le patrimoine culturel national et favoriser une pratique de masse.

➤ **Sport pour personnes âgées**

Vulgariser et promouvoir les sports de maintien en faveur des personnes âgées.

3.3.2. Objectif spécifique 2 : DEVELOPPER LE SPORT DE COMPETITION DANS UNE PERSPECTIVE D'EMERGENCE D'UN SPORT DE HAUT NIVEAU

➤ **Détection et formation des jeunes talents**

Elaborer, en partenariat avec chaque fédération sportive, une stratégie de détection ciblée des jeunes talents scolaires et non scolaires.

➤ **Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement des fédérations sportives**

- *Renforcer les capacités administratives et techniques des fédérations sportives*
- *Elaborer des programmes de développement périodiques*
- *Soutenir la mise en œuvre des programmes annuels d'activités.*

➤ **Protection des sportifs**

- *Elaborer et adopter le statut du sportif de haut niveau*
- *Sécuriser l'environnement du sportif.*

➤ **Femmes et sport**

Promouvoir la participation équitable des femmes aux activités physiques et sportives.

➤ **Sport pour personnes handicapées**

Promouvoir les pratiques sportives adaptées en faveur des personnes handicapées.

3.3.3. Objectif spécifique 3 : AMELIORER LES CADRES D'EVOLUTION ET RENDRE PLUS FAVORABLES LES CONDITIONS DE PRATIQUE DU SPORT

➤ **Ressources humaines**

- *Elaborer un programme de formation de cadres spécifiques*
- *Reformuler les curricula de formation à l'INJEPS*
- *Promouvoir les sportifs et les dirigeants.*

➤ **Cadre institutionnel et organisationnel**

- *Assurer le fonctionnement régulier des structures sportives au niveau central, déconcentré et au niveau du mouvement sportif ;*
- *Restructurer l'Union des Sports Scolaires et Universitaires (USSBF) et l'Organisation du sport à l'Ecole Primaire (OSEP).*

➤ **Cadre juridique**

Définir et clarifier les domaines et compétences des différents acteurs.

➤ **Infrastructures et équipements**

- *Assurer la couverture du territoire national avec des infrastructures adaptées à chaque entité administrative et aux disciplines sportives ;*
- *Rationaliser la gestion des infrastructures.*

➤ **Médecine du sport**

Renforcer la capacité opérationnelle de la direction de la médecine du sport et envisager la création d'un centre médico-sportif.

➤ **Communication autour du sport**

Intégrer la dimension communication à l'ensemble des actions de mise en œuvre.

3.4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la PNS se fera sous la tutelle du MSL tout en impliquant les autres départements ministériels, les structures dirigeantes du sport national, les associations sportives, les communautés et les acteurs du développement socio-économique, les institutions et organismes internationaux partenaires du développement du sport.

Le mécanisme d'exécution et de suivi-évaluation doit s'inscrire dans une démarche globale et multidimensionnelle.

Les organes ci-dessous assurent les orientations et la mise en œuvre de la PNS :

- un organe de décision présidé par le Ministre chargé des Sports qui fixe les orientations stratégiques globales ;
- un organe technique et d'exécution créé au niveau du Ministère en charge des Sports qui assure la gestion technique, le suivi et l'évaluation.

Les modalités de fonctionnement de ces organes sont définis dans le plan d'actions.

3.5. FINANCEMENT DE LA POLIQUÉ NATIONALE DE SPORT

La mise en œuvre de la PNS nécessite une forte mobilisation financière de tous les acteurs de développement du sport : l'Etat, les Collectivités locales, les partenaires au développement, le secteur privé, la société civile et les ONG.

3.6. FACTEURS DE REUSSITE DE LA POLIQUÉ NATIONALE DE SPORT

Le développement du sport relève de plusieurs acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment du mouvement sportif national, continental et international. La mise en œuvre de la PNS intègre l'ensemble de ces acteurs en privilégiant le partenariat et la coopération bilatérale et multilatérale en vue de renforcer les synergies. La concertation institutionnelle avec l'ensemble des partenaires du développement du sport constitue, de ce fait, une donnée stratégique permanente. La mise en œuvre de la PNS repose donc sur les principes suivants :

- **la concertation entre tous les acteurs;**
- **la cohérence entre les objectifs, les actions et les moyens mobilisés;**
- **la transparence des décisions et des actions;**
- **l'imputabilité au niveau des acteurs quant aux performances ou contre-performances.**

3.7. HYPOTHESES DE RISQUES

La Politique Nationale de Sport doit tenir compte des facteurs susceptibles d'hypothéquer les résultats escomptés ; il s'agit :

- de la faiblesse de mobilisation des fonds ;
- du décalage entre les besoins nécessaires à la mise en oeuvre et la stratégie intégrée de planification des ressources humaines et des moyens technologiques.

IV. CONCLUSION

L'élaboration d'une politique nationale conduit à opérer des choix en fonction du niveau de développement national et des tendances d'évolution.

La présente Politique Nationale en matière de Sport au Burkina Faso concrétise ces choix et vise à satisfaire les aspirations des populations à travers une démarche participative. Elle dégage des orientations stratégiques. Le plan d'actions y afférent permettra d'affiner ces orientations à travers une détermination des axes d'actions, les délais de réalisation, l'identification des acteurs, la répartition des responsabilités et l'évaluation financière des programmes.

Considéré comme un secteur économiquement périphérique, le sport ne bénéficie pas toujours de l'intérêt de la coopération internationale. Toutefois, une évaluation des enjeux réels du sport moderne dans notre pays permettra sûrement de lever un tel préjugé. C'est pourquoi on doit se convaincre que l'un des moyens les plus sûrs d'atteindre les objectifs du millénaire, de lutter contre la pauvreté et d'assurer un développement humain durable est d'inclure dans le plan national de développement économique et social, le plan national de développement du sport.